15 JAN. 2001

A 297

LA FOIR'FOUILLE SA
Société Anonyme au capital de 2.380.560 euros
Siège Social : ZAC du Millénaire - 76 allée Niels Bohr
34965 MONTPELLIER CEDEX 2
MONTPELLIER B. 309.966.166

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 octobre 2000

L'an deux mille,
Le 11 octobre,
A 15 heures,

Les administrateurs de la société LA FOIR'FOUILLE SA se sont réunis en Conseil, ZAC du Millénaire - 76 allée Niels Bohr - 34965 MONTPELLIER CEDEX 2, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Alain BEN BEHE
- Monsieur Claude BEN BEHE
- Madame Julia BEN BEHE

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Alain BEN BEHE préside la séance.

Monsieur Claude BEN BEHE remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur Alain BEN BEHE expose qu'il lui serait utile d'être assisté d'un Directeur Général et propose à cet effet la candidature de Monsieur Claude BEN BEHE qui est administrateur.

Sur la proposition du Président, et après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Claude BEN BEHE, demeurant 213 boulevard de la Liberté - 59000 LILLE, en qualité de Directeur Général, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Si le mandat de Monsieur Alain BEN BEHE venait à cesser, Monsieur Claude BEN BEHE resterait Directeur Général jusqu'à la nomination du nouveau Président, à moins que le Conseil ne décide la cessation immédiate de ses fonctions ou au contraire leur continuation sur la proposition du nouveau Président.

AB

En accord avec le Président, le Conseil décide, à l'unanimité, qu'en sa qualité de Directeur Général, Monsieur Claude BEN BEHE disposera des mêmes pouvoirs que le Président tant sur le plan interne que vis-à-vis des tiers.

Il aura droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

Monsieur Claude BEN BEHE remercie les membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter le mandat de Directeur Général.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur

Le Président

Claude BEN BEHE (*)

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur général

(*) Faire précéder la signature de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général ».